

Les diasporas, vecteurs d'influence ou de fragilisation des Etats ?

Fin de la mondialisation ? 4/6 Phénomènes migratoires qui recouvrent géographie, sociologie, histoire, politique et géopolitique, les diasporas n'ont jamais autant pesé sur les processus de décisions étatiques qu'à l'heure de la globalisation

Par **STÉPHANE DUFOIX**

Le syllogisme est assez simple et, du coup, apparemment imparable. Les diasporas font partie de la mondialisation. La mondialisation menace les Etats-nations et leur souveraineté. Donc les diasporas menacent les Etats-nations et leur souveraineté. On pourrait presque s'arrêter là tant la démonstration semble tenir debout et susciter l'approbation. Pourtant, à y regarder de plus près, chacune de ces affirmations mérite qu'on y revienne.

D'une part, qu'est-ce qu'une diaspora ? Initialement religieux, longtemps limité au seul peuple juif, le sens du mot se transforme au cours du XX^e siècle pour progressivement désigner les fractions d'un peuple vivant en dehors des frontières « naturelles » ou « historiques » de ce dernier (la diaspora kurde ou chinoise), ou encore la localisation d'une de ces fractions (la diaspora malienne en France).

La charge négative du terme appliqué aux seuls juifs avant la fondation d'Israël ou à d'autres nations sans Etat a disparu au profit d'une version positive où diaspora ne signale plus la perte mais, au contraire, le lien entre un référent origine (une terre ou un Etat) et les fractions disséminées de ce peuple. De la sorte, ce qui se multiplie avec la mondialisation, ce ne sont pas les migrations – contrairement aux apparences, nous ne vivons pas à l'époque où les gens se déplacent le plus en proportion de la population mondiale, notamment par rapport à la fin du XIX^e siècle – mais la capacité de conservation ou de recomposition du lien en dépit de la distance.

Ensuite, en quoi la mondialisation menace-t-elle la souveraineté des Etats-nations ? Il s'agit en l'occurrence de l'interprétation la plus courante de la mondialisation, celle qui émerge à partir du début des années 1990, et selon laquelle la forme stato-nationale, caractérisée par la coïncidence entre un territoire, une population et une administration, ne serait en aucune manière adaptée au nouveau régime des flux (de capitaux, d'informations, de personnes). On trouve ainsi chez des auteurs comme Kenichi Ohmae ou Arjun Appadurai l'idée selon laquelle la mondialisation signerait la fin de l'Etat-nation.

La sociologue américaine Saskia Sassen a, en revanche, présenté une interprétation beaucoup plus convaincante : la mondialisation – notamment sous sa forme de dérégulation économique – n'est ni un processus contre ni un processus sans les Etats, car elle est

en grande partie la conséquence de décisions étatiques – nationales ou internationales – de libéralisation des échanges. L'Etat se compose de secteurs nationaux mais aussi de secteurs largement globalisés profitant de la mondialisation.

Enfin, les diasporas saperaient la souveraineté territoriale en raison de leur caractère transnational et de leur déterritorialité. Elles organiseraient entre les frontières des liens empêchant une bonne intégration des populations étrangères et de leurs descendants au sein de la société nationale. Elles constitueraient potentiellement des têtes de pont par lesquelles l'Etat d'origine tenterait de faire pression sur les autorités nationales afin de maximiser ses intérêts. Elles seraient des îlots ambigus, puisque même ceux qui possèderaient la nationalité du pays de résidence la partageraient avec celle de leur pays d'origine ou, à tout le moins, manifesteraient un lien à l'égard de ce dernier.

Pourtant, considérer que les diasporas fragilisent la souveraineté nationale est une vision largement simpliste de la réalité, notamment parce qu'il s'agit d'une vision territorialisée de la réalité dans laquelle le territoire national est encore largement considéré comme un conteneur identitaire, politique, économique et social borné par des frontières qui le distinguent d'un extérieur potentiellement hostile et, dans tous les cas, susceptible de venir dissoudre l'unité interne.

DAVANTAGE DE DOUBLES CITOYENNETÉS

Dans la plupart des pays, la présence sur un territoire de minorités considérées comme non assimilées parce qu'elles conservent leur langue, leur culture, leur religion, voire leur nationalité, donne lieu au soupçon, à la méfiance ou à l'hostilité. De fait, ces types de réaction à la présence de l'Autre ne constituent en rien une nouveauté, surtout en des périodes où l'incertitude structurelle est forte – guerres, révolutions, crises. L'historienne Sophie Wahnich a bien montré que la survenue de la guerre contre la coalition européenne au début des années 1790 a fortement modifié la relation aux étrangers vivant alors en France, y compris à ceux qui avaient épousé la cause de la Révolution.

Par ailleurs, la loi française du 7 avril 1915 sur la dénaturalisation des sujets ennemis – à laquelle il a constamment été fait référence dans les débats récents sur la déchéance de nationalité – se présentait comme une réaction à l'article 26 de la loi allemande du 22 juillet 1913, dite loi Delbrück, dans lequel le Reich autorisait un sujet allemand à ne pas perdre sa nationalité en cas de naturalisation dans un autre pays.

Alors, rien de nouveau ? La tendance à saisir les populations étrangères sur le territoire comme des métastases ne serait donc en rien modifiée par notre vision d'un monde globalisé ? Bien sûr que si, mais d'une manière bien plus complexe qu'on ne l'imagine généralement. Il est exact que l'extraordinaire accélération des capacités technologiques à réduire le temps nécessaire à la transmission d'infor-

mations a permis de maintenir la communauté d'esprit sans la communauté de sol. Il est tout aussi exact que, depuis une trentaine d'années, les Etats tolèrent de plus en plus la double nationalité, ce qui est aujourd'hui le cas d'environ 70 % d'entre eux.

Il en résulte également une augmentation des possibilités de double citoyenneté, où les nationaux vivant à l'étranger peuvent voter à distance pour les élections nationales et se voir représentés dans les assemblées parlementaires. C'est la raison pour laquelle, en 2004, Samuel Huntington écrivait, dans *Qui sommes-nous ?*, que les diasporas, en particulier hispanophones, mettent en danger le credo américain anglo-protestant. Bien souvent, les diasporas qui « posent problème »

Les diasporas peuvent jouer un rôle de relais du gouvernement de leur pays d'origine afin d'influencer la politique étrangère du pays d'accueil

sont ainsi celles du « Sud », des pays non occidentaux, car elles représentent une menace pour l'identité nationale mais aussi, plus généralement, pour la civilisation.

Cependant, encore une fois, cette vision est hypermétrique. Certes, on observe depuis trois décennies environ une transformation des régimes d'attention portés par certains Etats dits du Sud à leurs ressortissants, voire à leurs ressortissants d'origine. A la fin des années 1970, la mise en œuvre par la Chine d'une politique d'incitation des émigrés chinois à investir sur le territoire a fait des émules. Le fait qu'environ 70 % de l'investissement désormais de cette source – ce qui représentait 72 milliards de dollars (65 milliards d'euros) en 2005 – n'y est pas pour rien, et des Etats comme l'Inde se sont empressés, dans les années 1980, d'imiter le cas chinois.

Il est tout aussi vrai que les diasporas peuvent jouer un rôle de relais du gouvernement de leur pays d'origine afin d'influencer la politique étrangère du pays d'accueil, notamment dans les régimes où le lobbying est légitime. Si l'on évoque souvent le lobby juif américain, l'influence exercée par les lobbys gréco-américain et arméno-américain est tout aussi grande, en particulier quand elles s'additionnent pour faire passer au Congrès des résolutions antiturques,

comme ce fut le cas en 2011 avec le vote de la résolution 306 de la Chambre des représentants accusant la Turquie de discrimination religieuse.

Ceci étant posé, il serait erroné de postuler que seuls les Etats non occidentaux développent ces politiques. Concrètement, vu d'un territoire national, ce sont les diasporas *des autres* qui peuvent éventuellement être considérées comme des menaces pour la souveraineté ou pour l'identité nationale. En revanche, sa *propre* diaspora est de plus en plus souvent envisagée comme un atout économique, une force diplomatique ou paradiplomatique, un vecteur d'influence à l'étranger, une manne d'investissements, etc.

De nombreux Etats occidentaux ont pris cette voie. La lecture du rapport parlementaire d'octobre 2014 sur « *l'exil des forces vives de France* » montre éloquentement que la France, non seulement n'hésite plus à nommer « diaspora » l'ensemble de ses expatriés, mais qu'elle entend aussi déployer une politique « diasporique » visant à s'appuyer sur les expatriés sans obligatoirement les inciter au retour.

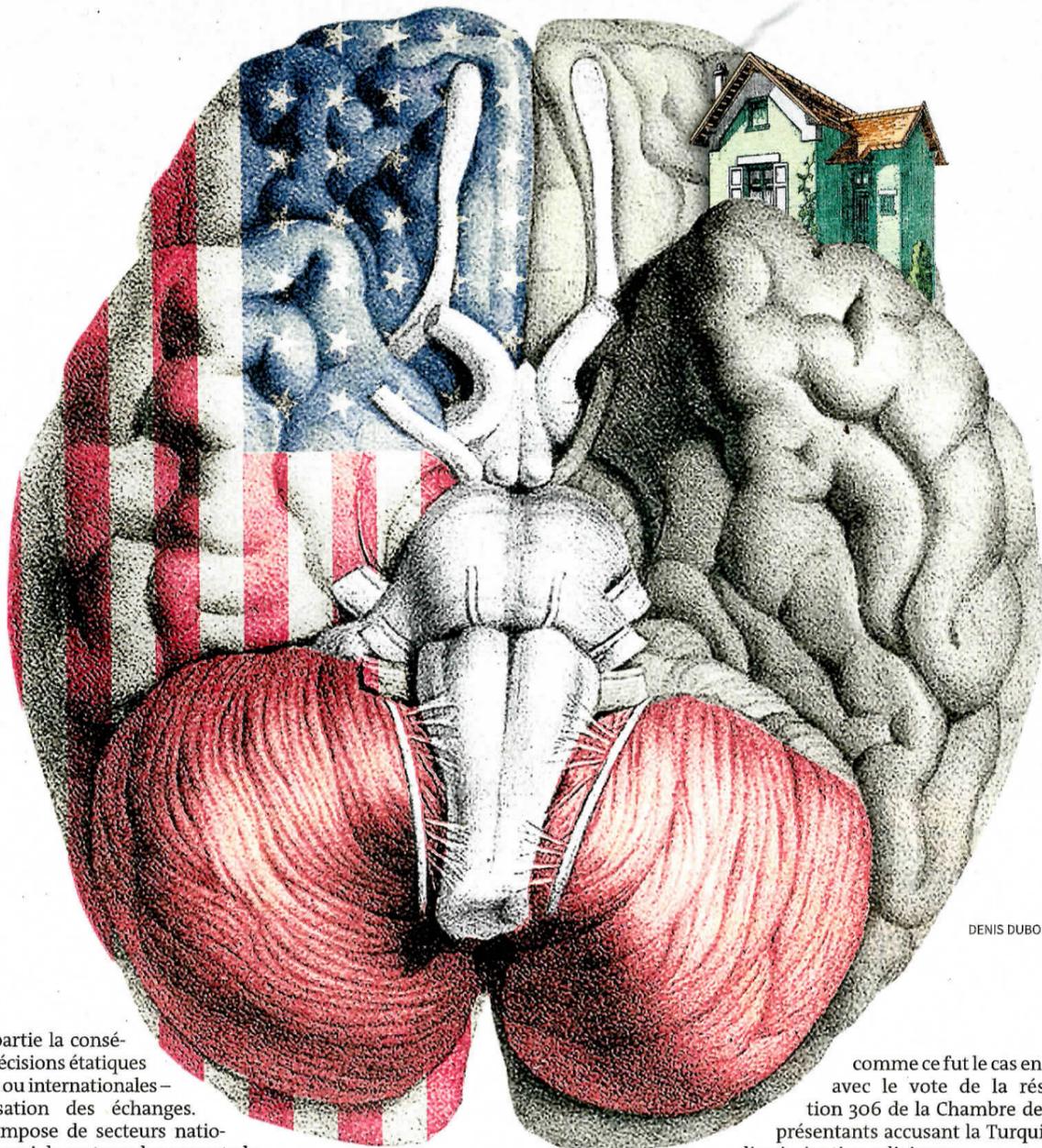
L'ESPACE ET L'IDENTITÉ RECONFIGURÉS

Cette forme d'action publique s'inscrit généralement à l'intérieur d'une reconfiguration de l'espace de la nation et de l'identité nationale où la diaspora devient un atout et une partie intégrante de la nation. Depuis le début des années 2000, l'Australie s'appuie ainsi sur sa diaspora pour accréditer son nouveau statut de pays d'émigration, et non plus de pays d'immigration, au moment précis où elle ferme ses frontières à l'immigration et à l'asile. Les pays européens ne sont pas en reste. Du 19 au 21 juin 2003, les représentants de 24 pays d'Europe se sont réunis en Grèce pour un sommet des diasporas européennes, afin d'« *enclencher un processus de renforcement des liens entre l'Union européenne et les diasporas* ».

Enfin, il peut sembler paradoxal de se plaindre de l'organisation de politiques de diaspora par les Etats du Sud alors même qu'elles font partie des « *bonnes pratiques* » soutenues par des organisations internationales telles que la Banque mondiale ou l'Organisation internationale pour les migrations, qui y voient un moyen pour ces Etats d'organiser leur développement économique sur des fonds en provenance de leur diaspora plutôt que sur l'aide occidentale au développement.

Sans une connaissance plus précise des relations complexes par lesquelles les logiques territoriales et transnationales non seulement se chevauchent, mais aussi ne constituent en rien la nature des Etats d'une part et des diasporas de l'autre, dans une vision où tout se ramènerait à un jeu à somme nulle, nous nous condamnerions à continuer de penser dans un monde huntingtonien divisé en civilisations statiques et mutuellement menaçantes. ■

Prochain article : climat, la lente émergence d'une pensée globale



DENIS DUBOIS



Stéphane Dufoix est professeur de sociologie à l'université Paris-Ouest-Nanterre-la Défense (laboratoire Sophiapol) et enseignant à Sciences Po Paris. Membre honoraire de l'Institut universitaire de France, il travaille actuellement à une enquête de sociologie historique sur l'émergence du concept de globalisation

Le contexte

La mondialisation, l'utopie qui devait régénérer le monde après la chute du mur de Berlin, en 1989, et la fin de la guerre froide, en 1991, est aujourd'hui sous le feu de vives critiques. On lui reproche de fragiliser l'équilibre social, en exposant l'emploi à la délocalisation, autorisée par le libre-échange. Elle fragiliserait également la cohésion nationale en ouvrant les frontières aux migrants venus de partout. « Le Monde » publie six points de vue et débats sur le thème : « Tournant ou fin de la mondialisation ? »